



Les dettes de son ex compagne

Par **doudoune37**, le **17/04/2008** à **17:52**

Bonjour,

Mon ami et son ex compagne on eu deux enfants ensemble, lors de leur séparation mon ami a obtenu la garde des enfants.

Celle-ci ne paye pas la pension alimentaire car elle est déclarée au RMI.

Par contre quand ils étaient ensemble ils avaient deux crédits un a la banque et l'autre dans une société de crédit COFIDIS

Lors du passage devant le juge il a bien été écrit que Mr garderait le crédit le plus important c'est-à-dire celui de la banque et que Mme le crédit a la consommation (COFIDIS).

Elle a fait geler ce crédit a la banque de France pendant 2 ans sans prévenir bien sur et n'a jamais payé la société ; résultat nous recevons des lettres de COFIDIS des lettres d'huissiers. Doit ont payé même si le juge a ordonné que ce soit Mme qui paye ?

Merci de bien vouloir me répondre car je ne sais plus quoi faire et j'avouerais que je n'ai pas envie de payer ses dettes sachant qu'elle travaille sans être déclarée.